

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 28 août 2023 à 21 h 00
Salle du conseil – mairie

L'an deux mille vingt-trois et le 28 août à 21 heures et 00 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André VERGÉ.

Présents :

- Véronique CAPRON, 1^{ère} adjointe,
- Loïc GELÉ, conseiller municipal,
- Alain KAMINSKI, conseiller municipal,
- Laurent NOIROT, conseiller municipal,
- René PRADET, 2^{ème} adjoint,
- Serge TILLOLES, conseiller municipal,
- André VERGÉ, Maire,
- Joël VIGNES, conseiller municipal.

Excusé :

- Sandrine JULIA, conseillère municipale (procuration à Alain KAMINSKI),
- Gérald CARTEYRADE, conseiller municipal (procuration à Joël VIGNES).

Secrétaire de séance : Véronique CAPRON.

ORDRE DU JOUR

1. Travaux de rénovation réseau d'eau : désignation maître d'œuvre,
2. PGSSE : devis et validation de son lancement,
3. Demande de subventions auprès de l'agence de l'eau pour les travaux d'urgence réalisés par la commune,
4. Questions diverses.

* _ * _ *

TRAVAUX RÉNOVATION RÉSEAU EAU DÉSIGNATION MAÎTRE D'OEUVRE

Rapporteur : M. André VERGÉ, Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **VALIDE** le devis de la société ARTELIA concernant la maîtrise d'œuvre pour la rénovation du réseau d'eau potable d'un montant de 17 075.00 € HT et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation du projet.

PGSSE DEVIS ET VALIDATION

Rapporteur : M. André VERGÉ, Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **VALIDE** le devis de la société ARTELIA comme ci-dessous :

- MISSION PHASES 1, 2 et 3..... 6 175.00 € HT
 - OPTION PHASE 4 1 650.00 € HT
- 7 825.00 € HT**

Et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation du projet.

**DEMANDE SUBVENTIONS
TRAVAUX URGENTS RÉSEAU EAU POTABLE**

Rapporteur : M. André VERGÉ, Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau suite à la réalisation de travaux urgents concernant le réseau d'eau potable communal.